

Zeitschrift: Arbido
Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz
Band: 15 (2000)
Heft: 11

Artikel: IFLA / Section des bibliothèques et centres documentaires scolaires : manifeste de l'UNESCO pour les bibliothèques scolaires : normes pour les bibliothèques scolaires
Autor: Duparc, Madeleine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-769008>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IFLA / SECTION DES BIBLIOTHÈQUES ET CENTRES DOCUMENTAIRES SCOLAIRES:

MANIFESTE DE L'UNESCO POUR LES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES

NORMES POUR LES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES

par Madeleine Duparc

La section a pour but de promouvoir les services fournis par les bibliothèques scolaires, de développer les échanges d'information avec les autres types de bibliothèques, d'encourager la recherche dans le domaine de la bibliothéconomie scolaire, d'améliorer l'image du bibliothécaire en milieu scolaire. Le bureau est composé de 13 membres, la présidence est assurée par *Glenys Willars* du Royaume-Uni et le secrétariat par *Alexandra Papazoglou* de Grèce. Ces dernières années, la section a réalisé une enquête comparative menée dans divers pays sur les relations entre les directeurs d'établissements et les bibliothécaires-documentalistes scolaires. En 1999, elle a finalisé le *Manifeste de l'UNESCO pour les bibliothèques scolaires* et en août dernier à Jérusalem elle a jeté les bases d'une révision des normes de 1995 (*School Librarians: Guidelines for Competency Requirements*). Ce qui suit s'attache à présenter les deux sujets évoqués.

MANIFESTE DE L'UNESCO POUR LES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES

Ce manifeste qui vient d'être adopté officiellement par le *Conseil intergouvernemental du Programme général d'information de l'UNESCO* est le résultat d'un travail de longue haleine dont l'origine remonte à 1976. Il s'agit là de la 4^e version rédigée après le congrès de l'IFLA à Amsterdam en 1998. Jusqu'à présent nous ne disposons que de versions de travail. La version définitive tient compte de tous les ajustements rendus nécessaires par les diverses situations locales: les pays qui n'ont rien, ceux qui débutent, ceux où, comme dans notre pays, les structures existent, mais avec des disparités évidentes.

Mission de la bibliothèque scolaire – Financement, législation et réseaux – Objectifs de la bibliothèque scolaire – Personnel – Fonctionnement et gestion – Mise en œuvre du manifeste.

Il ressort clairement de ce Manifeste qu'il ne s'agit pas seulement de mettre à disposition des élèves un lieu et une collection de documents (tous supports confondus) mais aussi de les former à la recherche documentaire, à la réflexion critique et à la maîtrise des outils de l'information en se donnant les moyens d'atteindre ces objectifs.

«La bibliothèque scolaire est une composante essentielle de toute stratégie à long terme d'alphabétisation, d'éducation, d'information et de développement économique social et culturel. Comme elle relève des autorités locales, régionales et nationales, il lui faut l'appui d'une législation et d'une politique spéciales. Il lui faut un financement suffisant et régulier pour pouvoir disposer d'un personnel bien formé, de documents, de technologies et d'équipements et son accès doit être gratuit.»

La bibliothèque scolaire fait partie intégrante du processus éducatif et doit collaborer avec l'ensemble de la communauté scolaire, l'accent est mis sur la professionnalisation des responsables des bibliothèques scolaires.

La promotion du Manifeste sera faite par l'IFLA, par IASL (*International Association of School Librarianship*) et par l'UNESCO. Quant à nous, dans notre pays, il nous appartient de le diffuser largement dans les milieux scolaires, bibliothéconomiques et politiques. Ce texte devrait nous aider à multiplier le nombre des bibliothèques scolaires répondant à certaines normes et surtout à exiger l'engagement de professionnels diplômés. A ce jour et à ma connaissance, le texte a été traduit en 12 langues dont le français et l'allemand. Vous pouvez le lire en anglais, français et espagnol sur le site de l'IFLA: <http://ifla.inist.fr> ou l'obtenir en écrivant à:

IFLA Headquarters B.P. 95312,
2509 The Hague Netherlands.

NORMES DE L'IFLA POUR LES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES

Les précédentes normes (*School Librarians: Guidelines for Competency Requirements*) datent de 1995 et ont un sérieux besoin d'être révisées. A Jérusalem en août dernier, toute une journée d'atelier a été consacrée à ce projet. Divers pays ont évoqué les normes ou recommandations en vigueur chez eux: Afrique du Sud, Israël, France, Suisse, Royaume-Uni, Maryland (USA), Norvège ... etc. De la discussion, il est ressorti que ces nouvelles normes devraient être courtes, claires et incisives de façon à avoir un maximum d'impact auprès des autorités politiques. L'an prochain devrait voir la rédaction d'un premier texte dont je ne manquerai pas de vous reparler.

contact:

Madeleine Duparc
Présidente du groupe
des bibliothécaires du PO
Centre de documentation
Collège Claparède
Ch. Fossard – 1231 Conches – Genève
Tél.: 022/347 66 71, Fax: 022/346 05 65
E-mail: madeleine.duparc@edu.ge.ch

Versuch: Leseförderung in Chill-out-Zonen

